



Politique salariale 2021 1,6% IL VA FALLOIR FAIRE MIEUX !!!

La deuxième réunion de négociation de la politique salariale 2021 a eu lieu le 15 juillet. La prochaine, prévue le 20, pourrait être la dernière.

Les Mensuels (jusqu'au niveau VI)

Budget total de 1,6% (+0,3) de la masse salariale des mensuels.

- Augmentation Générale : 0,7%.
- Evolution de la prime d'ancienneté : 0,1%.
- Augmentations Individuelles : 0,8%.

Application en décembre.

De janvier à novembre une prime pour tous versée en novembre : 1,6% du salaire brut x 11.

Les Ingénieurs & Cadres (I à IIC)

Budget total de 1,6% (+0,3) de la masse salariale des ingénieurs & cadres.

- Augmentations individuelles : 1,6%.

Application en décembre.

De janvier à novembre une prime pour tous versée en novembre : 1,6% du salaire brut x 11.

L'EVOLUTION DES REVENDEICATIONS FO (cf newsletter N°2021-12)

- ❖ Un petit pas pour la Direction Générale et... un petit pas pour la négociation. C'est positif mais il en manque pour récompenser les salariés à hauteur de leurs efforts et des résultats obtenus, tout en tenant compte du contexte économique et financier d'ArianeGroup SAS.
- ❖ Nous avons rappelé nos demandes pour protéger les jeunes et les bas salaires :
 - AI mini.
 - AG mini pour les mensuels (mesure plancher).
 - Attention particulière aux salariés sans augmentation en 2019.
- ❖ Le niveau d'AI doit être suffisant pour que les managers puissent reprendre la gestion des carrières de leurs collaborateurs après une année 2020 particulière.
- ❖ La prime proposée par la Direction Générale ne doit pas être considérée comme une prime exceptionnelle mais comme un élément de la politique salariale. Elle doit être une compensation de la rétroactivité que la Direction Générale dit ne plus savoir prendre en compte.

En conclusion, la négociation semble bien s'orienter. Il faut gagner en volume et trouver le bon équilibre entre AG et AI. Toutefois, nous ne comprenons toujours pas pourquoi la rétroactivité n'est plus possible alors même que l'on nous vante la transformation de l'Entreprise et le déploiement d'outils plus performants pour simplifier son fonctionnement et trouver plus d'efficacité. Par ailleurs, l'application de cette politique salariale 2021 à partir du mois de décembre 2021, pour un accord que la Direction Générale voudrait voir signé fin juillet, interroge également sur l'application par elle-même de l'objectif de simplification des processus pour réduire les coûts ! Ne voudrait-elle pas systématiser des politiques salariales tardives et l'introduction d'une prime ? Quid en 2022 ?

« IL NOUS FAUT UN ACCORD QUI ENGAGE »



FO Ariane Group



DSC, Bruno Dubéarn, Issac, 0670402912
DSC suppléante, Evelyne Caputo, St Médard, 0788441331
DSC suppléant, Bernard Tachaires, Issac, 0677686994
DSC suppléant, Jean-Luc Lhardy, Les Mureaux, 0687779760

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux



fo ariane group



fo_arianegroup

FO, nos emplois, nos salaires



Ouvriers – Techniciens - Agents de maîtrise – Ingénieurs & cadres
FO toujours à vos côtés pour vous écouter, vous défendre et vous accompagner

Vous recevez cette newsletter car vous êtes inscrit sur une liste de diffusion autorisée.
Si vous ne souhaitez plus la recevoir, merci de nous le faire savoir.

